



Commission administrative du CCAS

Procès - verbal du 1^{er} février 2024

----- 8003 -----

L'an deux mille vingt-quatre, le 1^{er} février à quinze heures et 30 minutes, la Commission administrative du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de PIERRES, s'est réunie à la mairie, salle du conseil, sous la présidence de Daniel MORIN, Président du C.C.A.S et de Hélène CAYUELA, Vice-présidente du C.C.A.S.

Présents :

Hélène CAYUELA, Bernadette MAURY, Céline MOSCA, Maryline RENARD et Serge RENAULT, Conseillers Municipaux,
Anne-Marie GALLAS, André DOUVILLE, Chantal HIDEUX, Claudine NOIZAT, Sandrine DOUBRE et Sylvie RIVAUD, membres nommés.

Absent excusé: CRETON Michel

8003

8003

I/ Election du secrétaire de séance

Monsieur le Président procède à l'élection du secrétaire de séance.
Madame Sylvie RIVAUD est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

II/ Approbation du procès - verbal du 12 octobre 2023

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres de la commission administrative, le procès-verbal de la séance du 12 octobre 2023.

Après en avoir délibéré, les membres de la commission administrative, à l'unanimité, décident d'approuver le procès-verbal du 12 octobre 2023.

III/ Participation financière au repas des aînés (délib 01/2024)

Chaque année, le Centre Communal d'Action Sociale invite les personnes âgées à son traditionnel repas. Ce repas se déroulera **le vendredi 15 mars 2024** à la salle Maurice Leblond à Pierres.

Monsieur le Président propose aux membres de la commission administrative de délibérer sur le montant de la participation financière pour les conjoints d'aînés de moins de 70 ans, les personnes accompagnantes (dans la limite de 4 personnes) ainsi qu'aux élus et membres du CCAS.

Après avoir délibéré, les membres de la commission administrative à l'unanimité, décident :

- **D'OFFRIR** un repas aux aînés âgés au minimum de 70 ans dans l'année, résidant sur la commune et inscrits sur les listes électorales ;
- **DE DEMANDER** une participation financière aux conjoints qui ne remplissent pas les conditions moyennant une contribution financière qui est de la moitié du prix du repas, fixé par le prestataire ;
- **DE DEMANDER** une participation financière aux personnes accompagnantes (amis, voisins, enfants et petits-enfants) qui ne remplissent pas les conditions d'octroi de régler leur repas dans son intégralité (dans la limite de 4 personnes) ;
- **D'OFFRIR** le repas aux membres du conseil municipal et de la commission administrative du CCAS ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

IV/ Animation pour le repas des aînés organisé le 15 mars 2024 (délib 02/2024)

Monsieur le Président ayant quitté la séance, la commission administrative siège sous la présidence de Madame Hélène CAYUELA, conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame la Vice-présidente propose deux devis pour le choix du musicien pour le repas des aînés. Vous trouverez ci-dessous un récapitulatif des prestataires proposés (par prix croissant).

MUSICIEN	LOCALISATION	PRIX TTC
Patrick Chenu	Bouglainval	400,00 €
Luc Sixties	Villiers-le-Morhier	500,00 €

Les membres de la commission administrative, après avoir délibéré, à l'unanimité décident :

- **APPROUVER** le devis de Monsieur Patrick CHENU, pour l'animation du Repas des Aînés prévu le vendredi 15 mars 2024, pour un montant total de 400,00€.

V/ Choix du traiteur pour le repas des aînés prévu le 15 mars 2024 (délib 03/2024)

Madame la Vice-présidente propose plusieurs devis pour le choix du traiteur pour le repas des aînés. Trois devis sont proposés :

TRAITEUR	LOCALISATION	PRIX TTC / PAR PER TOUT COMPRIS	PRIX TTC/190 PER
La Spirale Gourmande	Unverre (Eure-et-Loir)	40,00 €	7 600,00 €
Johannes Laverton	Jouy (Eure-et-Loir)	42,00 €	7 980,00 €
Pierre Lalaounis	Longny-les-Villages (Orne)	42,00 €	7 980,00 €

Après en avoir délibéré, la commission administrative décide de choisir le traiteur Lalaounis.

Le traiteur « Pierre Lalaounis » ayant fait plusieurs propositions de menus, les membres de la commission ont sélectionné celui-ci :

- **Apéritif d'accueil :**

Cocktail MONTMORENCY (avec alcool) et le cocktail de fruits
Tablette d'amuses bouche cuisinés assorties

- **Entrée :**

Biscuit de cabillaud aux coquilles St-Jacques, croquant de légumes, sauce Riesling.

- **Trou normand :**

Sorbet de pomme verte au calvados

- **Plat chaud :**

Carbonnade de bœuf à la bière du Perche et pain d'épices

Garniture : Dôme gourmand de pomme de terre

- **Fromage :**

Brochette de brie, Pont l'Évêque et Comté, pain aux céréales

- **Dessert :**

Farandole des desserts : croustillant au chocolat, pana cotta coulis de framboise et glace miel champagne

- **Café, thé et Infusion, et sa bouchée au chocolat**

Pour le choix des nappes et des serviettes, les membres de la commission administrative ont choisi deux couleurs : le fuchsia (framboise) et le rose pâle.

Les membres de la commission administrative, après avoir délibéré, décident :

- **APPROUVER** le devis du traiteur « Pierre LALAOUNIS » au tarif de 42,00 € prix TTC par personne pour le repas des anciens programmé le vendredi 15 mars 2024.
- **AUTORISER** Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

XII/ Informations et questions diverses

Madame MOSCA propose d'installer un chevalet à la salle Maurice Leblond pour afficher le menu du repas des anciens. L'ensemble des membres trouve que c'est une bonne idée.

Madame CAYUELA précise faire la demande aux services techniques dans les jours qui suivent.

Madame CAYUELA informe qu'il y a eu peu de demandes de bons alimentaires (8 bons) au cours de l'année 2023 contrairement à l'année 2022.

Madame CAYUELA dresse un bilan sur les colis de Noël 2023. Les avis des aînés concernant le choix du prestataire sont positifs. Madame CAYUELA informe que 18 colis de Noël ont pu être remis aux Restos du cœur en compagnie de Monsieur le Président.

Madame CAYUELA précise qu'il faudra prévoir 41 colis supplémentaires pour l'année 2024.

Madame CAYUELA soulève la question de réévaluer pour les prochaines années le critère d'âge pour l'attribution du colis et du repas des anciens en raison du nombre grandissant d'aînés sur la commune (+102 aînés répondant aux conditions d'octroi d'ici 2026). Une discussion est ouverte sur le sujet.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée à 16 h 50.

Le Président du CCAS,
Daniel MORIN.

La Vice-présidente,
Hélène CAYUELA.

Le secrétaire de séance,
Sylvie RIVAUD.

